

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

ARRÊTÉ DU MAIRE

**Arrêté de voirie Portant
Autorisation d'Occupation du Domaine Public**

Le Maire de la Commune de DECHY,
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales
Vu le Code de la route,
Vu le Code la voirie routière,
Considérant que des travaux doivent être effectués par les services techniques de la ville, en occupant temporairement le domaine public, sur le parking, rue Casimir Beugnet à DECHY,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETONS

Article 1^{er}

Le mercredi 04 décembre 2024, les services techniques de la ville sont autorisés à effectuer les travaux sur le parking, rue Casimir Beugnet à DECHY.

Article 2.

- le stationnement sera interdit sur le parking.

Article 3.

Les services techniques de la ville se chargeront de la mise en place de tous les panneaux de signalisation.

Article 4.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,
- M. le Responsable des Services Techniques municipaux.

Fait en Mairie de DECHY
Le 08 novembre 2024

Le Maire

Jean-Michel SZATNY

